

14 La forêt

La superficie totale de la forêt s'élève à 3.691 hectares (soit 32,2% du territoire communal). La forêt privée représente 44% des surfaces forestières. Aucune donnée n'est disponible sur la caractérisation de la forêt privée.

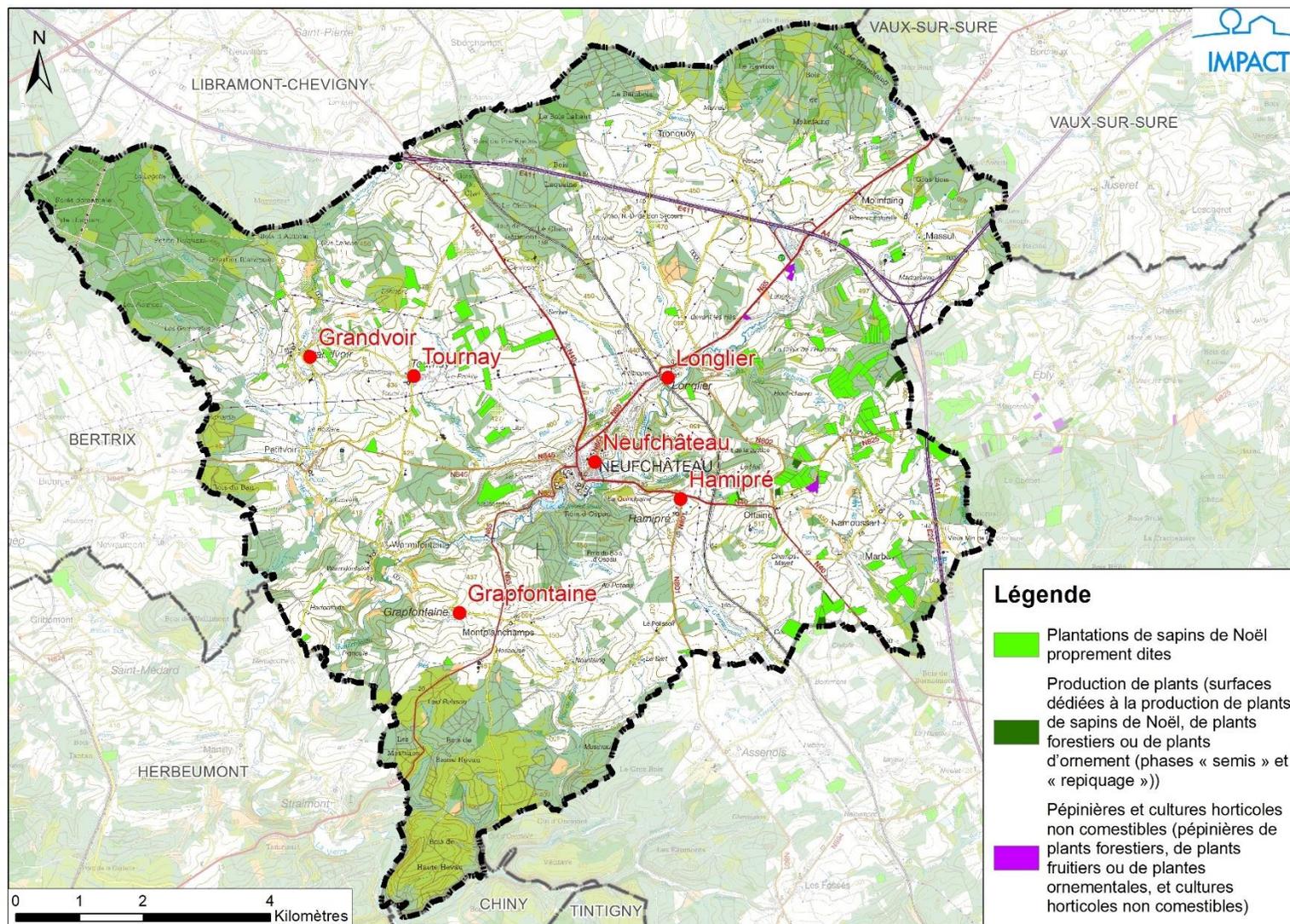
La forêt publique s'étend, quant à elle, sur 1.792,19 hectares (15,6 % du territoire communal) répartis en trois triages et gérés par le cantonnement du Département de la Nature et des Forêts (DNF) de Neufchâteau. Parmi ces zones forestières, deux présentent un plan d'aménagement du DNF (La forêt communale de Neufchâteau et la forêt Domaniale de Huqueny). Ces derniers seront développés par la suite.

Selon le DNF, la filière bois, mis à part quelques exploitants et autres indépendants dans les travaux forestiers, est peu développée au sein de la commune.

Concernant les sapins de Noël, Neufchâteau est une des 3 communes wallonnes principales productrices. Les cultures de sapins de Noël couvrent environ 7% de la Surface Agricole Utile (SAU), avec une très faible part en zone forestière. Cette production a des retombées économiques privées importantes sur la commune.

La répartition des différents types de plantations se trouvent sur la carte ci-dessous (Figure 14.1), les données les plus récentes datant de 2015. La superficie des pépinières et les cultures horticoles est de 6 hectares, celle utilisée pour la production de plans est de 9 hectares. La majorité de la superficie est dédiée à la plantation de sapins de Noël proprement dites, recouvrant une superficie de 301 hectares sur 316 hectares au total.

Figure 14-1 : Répartition des différents types de plantations de sapins de Noël sur le territoire communal



14.1 Caractéristiques générales de la forêt publique

La zone forestière de la commune est composée de 54,7 % de feuillus, 44,5 % de résineux et 0,8 % de milieux ouverts et autres (chemins, quais, etc.). Les essences feuillues sont composées de 57 % de hêtres, 30 % de chênes et de 13 % de feuillus divers. Les essences résineuses sont composées de 62 % d'épicéas, de 21 % de douglas, de 8 % de mélèzes, 2 % d'autres résineux et 7 % de mises à blanc.

Les droits perçus pour les ventes de bois de 2018 et 2022 sont présentés au Tableau 17.

Tableau 17 : Droits perçus pour les ventes de bois de 2018 à 2022

Année	Montant (€)
2018	697.496,78 €
2019	452.355,28 €
2020	460.886,05 €
2021	766.947,84 €
2022	1.000.753,88 €

Entre 2018 et 2019, les revenus communaux liés à la vente de bois (toutes ventes confondues) ont baissé. Depuis lors, entre 2019 et 2022, la commune de Neufchâteau a vu ses revenus augmenter, atteignant un montant exceptionnel de plus d'1 million d'euros en 2022. La moyenne des revenus sur ces 5 ans est de 675.687€.

La chasse engendre également des revenus sur la commune. Les montants perçus de 2018 à 2021 sont présentés au Tableau 18.

Tableau 18 : Montants reçus via la chasse de 2018 à 2021

Année	Montant (€)
2018	137.242,89€
2019	89.461,26€
2020	68.564,87€
2021	73.960,79€

En 2015, les parcelles dédiées principalement à la production de sapins de Noël, au sein de la commune, couvrent une superficie de 316,68 hectares.

14.2 Forêt communale de Neufchâteau (P3389)

La Forêt communale de Neufchâteau est une propriété de la commune de Neufchâteau, dont le Service Public de Wallonie -Agriculture, Ressources naturelles et Environnement est le gestionnaire.

Les informations données ci-dessous sont issues du plan d'aménagement 2020 du DNF.

Historique

Aucune information n'est disponible concernant l'historique des peuplements forestiers qui composent la forêt communale de Neufchâteau. Il est raisonnable de supposer qu'avant les grandes vagues de surexploitation qu'a connu l'Ardenne, les forêts avaient très probablement la forme de hêtraies d'une

valeur économique acceptable. Après un passage par de maigres taillis ou par des landes à bruyère, ces terres auraient été revalorisées par enrésinement, pratique répandue en Ardenne au XIXe siècle.

Sur base des cartes anciennes du 18e siècle (carte de Ferraris) et du 19e siècle (carte du dépôt de la guerre et carte de Vander Maelen), il est possible d'établir l'ancienneté des forêts de l'UA. Plus ou moins 40 % d'entre elles (737 ha, soit 41 %) sont restées feuillues sans interruption depuis le 18e siècle (forêt ancienne subnaturelle), alors qu'elles jouent un rôle important pour la conservation de la biodiversité forestière et des vestiges archéologiques.

Sols

Les sols bruns à drainage correct, aptes à la production forestière, représentent l'immense majorité de la forêt communale. Les essences principales typique d'Ardenne tel que le hêtre et le chêne pour les feuillus et l'épicéa, le Douglas et les mélèzes resteront les essences principales.

Par ailleurs, certains types de stations intrinsèquement incompatibles avec une sylviculture de production ont été identifiés au sein de l'UA :

- sols tourbeux et à phase tourbeuse ou en zones de source □ sylviculture très fortement déconseillée voire à exclure (mauvaises classes de productivité, investissements très élevés pour une rentabilité négligeable)
- sols de fonds de vallée → fortes obligations légales à respecter et incidence particulièrement négative sur les cours d'eau riverains
- sols de forte pente → sylviculture de production déconseillée pour des raisons de protection contre l'érosion et très faible rentabilité vu les coûts d'exploitation.
- sols fortement hydromorphes et sur argiles blanches → sylviculture de production possible mais soumise à des contraintes et/ou à des risques éventuels (de stabilité notamment). La qualité de la production obtenue (état sanitaire des arbres, productivité) sur ce type de sols reste très variable et doit être affinée sur le terrain en fonction du contexte local.

Types de milieux au sein de l'UA

L'UA est en majorité composée de peuplements de feuillus (54,7 %) et ensuite de peuplements de résineux (44,6 %). Seul 0,7 % de cette dernière présente un habitat non forestier.

Tableau 19 : Répartition des grands types de milieux au sein de l'UA.

Type d'habitat	Surface (Ha)	%
Peuplements résineux – G3	798,16	44,6
Peuplements feuillus – G1	980,91	54,7
Habitats non forestiers	13,12	0,7
	1792,19	100

Peuplements forestiers

○ **Futaies feuillues**

Le hêtre est l'essence dominante.

Tableau 20 : Répartition des principales espèces feuillues au sein de l'unité d'aménagement sur base de l'IFA.

Essences	Surface (Ha)	%
Hêtre	559,1	57%
Chênes indigènes	299,2	30,5%
Autres essences	122,6	12,5
	980,9	100

Si les chênes indigènes représentent près d'un tiers des essences feuillues, il est important de signaler que la majorité des chênes indigènes (73%) sont des chênes pédonculés. Les chênes pédonculés sont supposés être moins adaptés aux changements climatiques à venir, que les chênes sessiles.

Il est à noter également que dans les 12,5% d'autres essences inventoriées au sein des futaies feuillues, plus ou moins la moitié (5,9%) sont des essences résineuses (principalement l'épicéa (4,7%)).

L'inventaire réalisé dans les peuplements feuillus a permis également de mettre en évidence que seuls 2,8% des bois présentent des défauts (2,3% de gourmands ; 0,3 % de bois mal conformés et 0,2% « autres défauts »). Par ailleurs, très peu de dégâts ont été relevés sur les bois inventoriés (98,9% de bois sans dégâts).

Enfin, on a constaté la présence de régénération naturelle sur 68% de la surface des placettes inventoriées. Cette régénération était composée à 64% de hêtres, 14% de semis d'épicéas (colonisation de la futaie feuillue), 8% de chênes indigènes, 3% d'érables et 11% d'autres feuillus (charme, bouleaux, ...). Cette présence de semis naturels variés s'avère intéressante pour le futur des peuplements.

○ **Futaies résineuses**

Sur base des données reprises dans le parcellaire Efor, la surface occupée par des peuplements résineux (G3) est de 798,16 ha. On peut distinguer 7 types de peuplements résineux : ceux à dominance d'épicéa (pessière), ceux à dominance de Douglas (Douglasaie), les plantations mélangées épicéas/douglas, les peuplements à dominance de mélèze (mélèzière), ceux à dominances de pins (pinède), ceux à dominance d'abies (sapinière) et ceux composés d'autres résineux (résineux divers).

Les mises à blancs résineuses provenant d'anciennes pessières, elles sont reprises dans le type de peuplement « Pessière » dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Types de peuplements résineux au sein de l'unité d'aménagement.

Type de peuplement	Répartition au sein des « peuplements G3 »	Surface (ha)
« Pessière »	46,3%	369,5 ha
« Douglasaie »	8,8 %	70,2 ha
« Plantation EP/DO »	35,2%	281 ha
« Mélèzière »	7,3%	58,3 ha
« Pinède »	0,8%	6,4 ha
« Sapinière »	0,9%	7,2 ha
« Résineux divers »	0,7%	5,6 ha

En prenant en compte les essences résineuses présentes au sein de certaines futaies feuillues (G1), la surface occupée par des résineux est de +/- 800 ha.

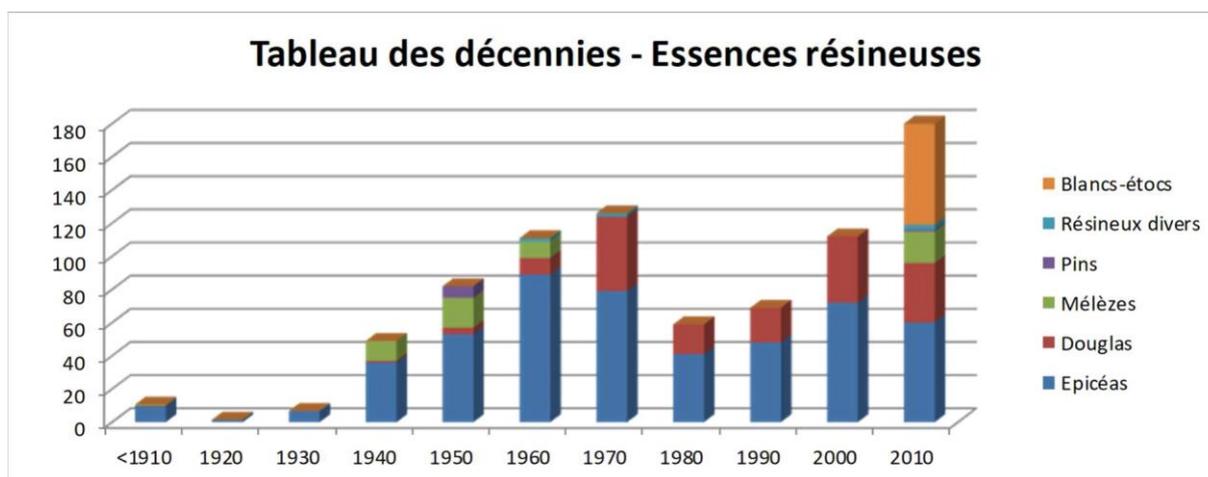
Tableau 22 : Répartition des principales espèces résineuses au sein de l'unité d'aménagement.

Essences	Surface (Ha)	%
Epicéas	494,9	61,9 %
Douglas	170,7	21,3 %
Mélèzes	59,6	7,5 %
Pins	8,4	1 %
Sapins (Abies)	7	0,9 %
Résineux divers	0,8	0,1 %
Blanc-étoce	58,3	7,3 %
Total Résineux	799,6	

L'épicéa est l'essence la plus représentée au sein de l'UA suivie du Douglas. La totalité des peuplements résineux sont gérés en futaie régulière.

Le graphique ci-dessous reprend la répartition des résineux présents dans les parcelles résineuse G3, par décennies.

Graphique 41 : Répartition des résineux par décennies



Il reste quelques vieux épicéas de plus de 80 ans. On constate par ailleurs, une diminution des plantations dans les années 80 et 90.

Au niveau de la qualité et de l'état sanitaire des peuplements résineux, sur base de l'enquête réalisée auprès des Agents des Forêts concernés par l'UA, il ressort que :

- 97% (en surface) des peuplements résineux sont de bonne qualité (rectitude des fûts, fines branches,...) ;
- Seulement 2% (en surface) des parcelles résineuses (épicéa) présentent plus de 5% de pourriture (Fomes annosus principalement) ;
- 9% (en surface) des parcelles sont concernées par des chablis fréquents (stabilité aux vents)

- 3% (en surface) des parcelles résineuses sont concernées par des dégâts d'écorcement dus au gibier ;

A noter que cette enquête a été réalisée pendant la crise du scolyte de l'épicéa qui a débutée en 2018. Lors de l'enquête, 13 % des parcelles résineuses étaient concernées par la présence de scolytes, soit près de 30% des peuplements d'épicéas. Ce chiffre devra certainement être revu à la hausse.

Habitats non forestiers

Sur base des données reprises dans le parcellaire Efor, 13,11 hectares présents au sein de l'UA sont des milieux ouverts. Cela représente 1% de l'UA.

Tableau 23 : Principaux milieux ouverts présents au sein de l'UA

Habitat	Etendue (ha)	% UA
Pelouse mésophile	0,92	0,05 %
Lande	7,99	0,45 %
Carrière	0,07	0,00 %
Réseau de transport	3,70	0,21 %
Autres	0,43	0,00 %

Plans d'aménagement du DNF au sein de la commune de Neufchâteau

La durée de validité de l'aménagement est fixée à 30 ans, à dater de son année d'adoption par le propriétaire. A l'issue de cette période, une révision générale de l'aménagement sera entreprise, mais une révision partielle pourrait également être décidée le cas échéant, si des circonstances socio-économiques particulières devaient l'exiger.

o **Objectifs**

Fonctions	Objectifs
Economique	<p>La fonction de production de bois représente la fonction principale de la Forêt communale de Neufchâteau. Qu'il s'agisse de produire du bois d'œuvre, feuillu ou résineux, le rôle producteur de la forêt est primordial pour les habitants de la Commune et leurs représentants.</p> <p>Il importe que les revenus des ventes de bois soient élevés et réguliers. En outre, seule cette rémunération garantit le financement de la valorisation de la forêt. Assurer une production maximale et régulière de bois de qualité sans entraver les autres fonctions de la forêt est un objectif majeur.</p> <p>Outre la production de bois, la chasse procure également au propriétaire un revenu régulier.</p> <p>Si actuellement les densités ne semblent pas excessives, il faut néanmoins rester attentif à l'impact financier négatif qu'occasionnerait une densité trop importante de gibier (dégâts lors des plantations, mais également sur des arbres de plus grosses dimensions, impossibilité d'obtenir de la régénération naturelle en certains endroits, ...).</p> <p>La forêt donne également du travail à de nombreux citoyens pour son entretien et son exploitation.</p>

	<p>Tous les utilisateurs de la forêt (chasseurs, promeneurs, mouvements de jeunesse, ...) contribuent au développement de l'activité économique (notamment HORECA) de la région.</p>
Ecologique	<p>Par ses fonctions d'épuration, d'anti-érosion et par sa diversité biologique, la forêt joue un rôle écologique essentiel.</p> <p>Le maintien de ce rôle de la forêt implique notamment une gestion forestière appropriée dans les sites où les risques de dégradation des sols ou de la qualité de l'eau sont importants (vocation de protection).</p> <p>Il importe également de préserver, voire de restaurer certaines formations forestières parce qu'elles sont le meilleur garant du maintien de la diversité biologique ou parce qu'elles sont menacées de disparition (vocation de conservation).</p> <p>Les objectifs sylvicoles à atteindre dans les zones à vocation de protection et de conservation sont développés au chapitre 3.7</p> <p>La sauvegarde de niches écologiques particulières doit également être assurée à travers diverses mesures: restauration des lisières, création de clairières et de cordons feuillus, maintien d'arbres morts, ...</p> <p>Un bon équilibre forêt-gibier constitue également un moyen de restaurer la diversité floristique de la forêt.</p>
Sociale	<p>La fonction sociale de la forêt est importante sur les petits blocs (petite promenade pour les riverains) mais également sur les grands massifs qui permettent plus d'activités organisées ou de circuits balisés</p> <p>Le développement de la fonction sociale est à mettre en parallèle avec l'attraction de plus en plus grande du public pour des loisirs de détente orientés vers la nature. Il est dès lors important, le cas échéant afin d'éviter un développement anarchique de ce type de tourisme, de doter la forêt de moyens humains et matériels afin de faire en sorte que la présence du public ne soit pas dommageable pour le milieu (faune et flore) et qu'elle puisse être à la base d'un effort de sensibilisation et d'information.</p> <p>La désignation d'un ensemble de zones d'accès libre aux mouvements de jeunesse va dans ce sens.</p> <p>La propriété de Neufchâteau ne possède pas de réel réseau de promenades balisées. Il conviendrait de réfléchir à cette opportunité pour canaliser mieux la mobilité douce et offrir un réseau approprié, tant pour les citoyens que pour les touristes.</p>
Cynégétique	<p>L'exercice de la chasse sur le territoire des forêts de la Commune de Neufchâteau est majoritairement orienté vers les espèces chevreuil et sanglier. Même si la population d'animaux de l'espèce cerf est relativement faible et localisée sur le massif de Grapfontaine, la fonction cynégétique poursuit les objectifs de gestion de l'équilibre entre les trois espèces de grand gibier (cerf, sanglier et chevreuil) et la forêt afin d'assurer la pérennité de celle-ci.</p> <p>L'équilibre entre la fonction cynégétique et les autres fonctions de la forêt est un élément-clé pour atteindre les différents objectifs de la forêt. En effet, la surcharge en grand gibier entraîne non seulement, la destruction des semis naturels et l'anéantissement des perchis feuillus par écorcement, mais encore, l'écorcement important des peuplements résineux et l'abrutissement des jeunes plantations nécessitant des regarnissages à répétition.</p>

	L'orientation en matière d'équilibre faune/flore a donc des conséquences importantes en matière d'aménagement notamment en ce qui concerne le choix des essences et les coûts des reboisements.
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

○ **Composition future**

La composition future de l'unité d'aménagement s'envisage dans le cadre des séries-objectifs définies ci-avant et compte tenu des habitats actuellement observés. La principale marge de manœuvre concernant la situation future se situe au niveau des occupations forestières de la zone productive.

En effet, les affectations dans les séries non productives induisent indirectement les occupations futures, soit du fait de l'évolution naturelle des habitats, soit du fait de l'abandon de la sylviculture de production.

Plus ou moins 45 hectares du secteur résineux passeront dans le secteur irrégulier feuillu. Pour certaines parcelles, ce passage se fera une fois que le terme d'exploitabilité sera atteint pour les résineux présents. Pour d'autres parcelles, cela se fera au cours des prochains passages en martelage (mises à distance par rapport à un cours d'eau, à une lisière agricole, ...). Ces résineux sont situés en zone naturelle au plan de secteur, à moins de 12 mètres d'un cours d'eau hors N2000 ou à moins de 25 m d'un cours d'eau situé dans le périmètre d'un site N2000, sur des sols tourbeux et paratourbeux ou le long des plaines agricoles.

La proportion feuillus/résineux évoluera donc légèrement en faveur des peuplements feuillus.

Tableau 24 : Proposition de composition future de la forêt

Type d'habitat	Surface actuelle (Ha)	% Forêt actuelle	Surface future (ha)	% Forêt future
Peuplements résineux – G3	798,2	44,6%	753,7	42,1%
Peuplements feuillus – G1	980,9	54,7%	1025,4	57,2%
Habitats non forestiers	13,1	0,7%	13,1	0,7%

Essences Résineuses	% Résineux actuels	% Résineux futurs
Epicéas	61,9%	50%
Douglas	21,3%	28%
Mélèzes	7,5%	13%
Pin Sylvestre	1%	3%
Autres résineux	1%	6%
Blanc-étoc	7,3%	

Essences Feuillues	% Feuillus actuels	% Feuillus futurs
Hêtres	57%	52%
Chênes indigènes	30,4%	31%
Charme	1,2%	1,5%
Bouleaux	2,8%	4%
Erables	1,1%	2,5%
Autres feuillus	7,5%	9%

A noter que certaines plantations de Douglas continueront à se faire en mélange avec l'épicéa. Par le biais des martelages, la proportion de Douglas de ces peuplements augmentera au détriment de l'épicéa.

Par ailleurs, à la lueur de l'évolution du climat, il sera toujours possible de réorienter la gestion vers l'une ou l'autre espèce.

Actuellement les « autres résineux » présents sont principalement des sapins pectinés. D'autres résineux tels que le Tsuga, le Thuya, l'Abies grandis, le cèdre de l'Atlas, le Pin de Corse, ... pourront être plantés en fonction des prévisions de l'évolution du changement climatique.

De même, pour les feuillus, en fonction du comportement du hêtre suite à ce changement climatique annoncé, la proportion de chêne indigène (sessile principalement) et rouge d'Amérique ou d'autres feuillus (châtaigner, tilleul à petites feuilles notamment) devrait encore augmenter dans le futur au détriment du hêtre.

Au vu des résultats de l'inventaire réalisé, au niveau des chênes indigènes, c'est proportionnellement le chêne pédonculé qui est le plus présent. Il y aura lieu d'inverser cette proportion en faveur du chêne sessile qui devrait mieux résister aux changements climatiques.

14.3 **Forêt Domaniale de Huqueny**

La Forêt Domaniale de Huqueny est une propriété de la région wallonne, dont le Service Public de Wallonie -Agriculture, Ressources naturelles et Environnement est le gestionnaire.

Les informations données ci-dessous sont issues du projet de plan d'aménagement 2022 du DNF.

Historique

La Forêt Domaniale d'Huqueny est une ancienne forêt seigneuriale grevée de droits d'usage au profit des populations locales. Amputée à plusieurs reprises d'une partie de son territoire, surexploitée au 18ème siècle par l'industrie locale (forges de Mellier et de Grandvoir), cette forêt devint à la Révolution française une forêt domaniale indivise par suite de la mise sous séquestre d'une partie de la copropriété.

Redevenue propriété particulière du Duc d'Arenberg en 1826 (alinéation de toutes les forêts domaniales du Grand-Duché de Luxembourg décidée par le Roi des Pays-Bas), elle est finalement vendue à l'Etat Belge en 1902.

Plus ou moins 16,7 % des forêts de l'UA (44,9 ha) sont restées feuillues sans interruption depuis le 18e siècle

Sols

Les sols bruns à drainage correct, aptes à la production forestière, représentent l'immense majorité de la forêt domaniale. Les essences principales typique d'Ardenne tel que le hêtre et le chêne pour les feuillus et l'épicéa, le Douglas et les mélèzes resteront les essences principales.

Types de milieux au sein de l'UA

L'UA est en majorité composée de peuplements mixtes (97 %). Seuls 3 % de cette dernière présente un habitat non forestier.

Tableau 25 : Répartition des grands types de milieux au sein de l'UA.

Type d'habitat	Surface (Ha)	%
Peuplements mixtes – G4	261,15	97
Habitats non forestiers	7,18	3
	268,33	100

Peuplements forestiers

Sur base des données issues de l'inventaire IFA, pour les catégories de dimension supérieures à 40 cm de circonférence, le Douglas est l'essence la plus représentée en terme d'occupation (surface terrière) suivie du hêtre et de l'épicéa.

Tableau 26 : Répartition des principales espèces au sein de l'unité d'aménagement sur base de l'IFA (Gha).

Essences	Gha (m ² /ha)	%
Douglas	6,7	24
Hêtre	6,1	22
Epicéas	5,7	20
Chênes indigènes	3,7	13
Sapin pectiné	2,1	8
Autres essences	3,7	13
Total	28	

Si le Douglas est l'essence la plus représentée en terme d'occupation (surface terrière), cela est notamment dû à la présence de très gros Douglas au sein de la futaie et dans les peuplements à graines présents au sein de l'UA (voir graphique ci-dessous : « Répartition Surface terrière »).

Il est à noter également que dans les 13% d'autres essences inventoriées, on retrouve comme essences résineuses du Sapin de Vancouver, du thuya, du mélèze (d'Europe, hybride et du Japon), du tsuga et dans une moindre mesure de l'épicéa de Sitka et du pin sylvestre. Pour les feuillus, l'IFA a relevé également la présence du chêne rouge d'Amérique, de l'érable sycomore, du bouleau, du châtaignier, du sorbier, du frêne, du charme, du saule (marsault et autres), de l'aulne glutineux et du noisetier.

La Forêt Domaniale de Huqueny est donc très diversifiée. Les quelques plantations plus récentes ont permis l'introduction du pin noir de Corse et du caryer ovale.

L'inventaire réalisé a permis également de mettre en évidence la présence de défauts sur +/- 7% des bois. Il s'agit principalement (5,1%) de bois ayant une mauvaise conformation (bois tordus, penchés, ...). Les autres défauts sont la présence de broussins et gourmands, de fourches, fibre torse, etc.

Par ailleurs, très peu de dégâts ont été relevés sur les bois inventoriés (98,1% de bois sans dégâts).

Enfin, le recouvrement moyen de la régénération observée lors de l'inventaire est de 57,5%.

 **Habitats non forestiers**

7,18 hectares présents au sein de l'UA sont des milieux ouverts. Cela représente 3 % de l'UA.

Tableau 27 : Principaux milieux ouverts présents au sein de l'UA

Habitat	Etendue (ha)	% UA
Eau stagnante	0,3	0,11
Landes	6,73	2,51
Construction rurale	0,12	0,04
Réseau de transport	0,03	0,01

 **Plans d'aménagement du DNF au sein de la commune de Neufchâteau**

La durée de validité de l'aménagement est fixée à 30 ans, à dater de son année d'adoption par le propriétaire. A l'issue de cette période, une révision générale de l'aménagement sera entreprise, mais une révision partielle pourrait également être décidée le cas échéant, si des circonstances socio-économiques particulières ou l'évolution du réchauffement climatique devaient l'exiger.

○ **Objectifs**

Fonctions	Objectifs
Economique	<p>La fonction de production de bois est une fonction importante de la Forêt Domaniale d'Huqueny.</p> <p>Les martelages effectués permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De mettre en vente publique du bois d'œuvre, ainsi que des bois de petites dimensions, aussi bien feuillus que résineux ; - De proposer des lots de chênes aux scieurs locaux via les ventes de gré à gré ; - De délivrer des lots de bois de chauffage pour le personnel. <p>Le but est de proposer à la vente des bois de qualité de manière régulière.</p> <p>Les ventes régulières et les locations de chasse permettent des rentrées régulières.</p> <p>La forêt fournit aussi du travail à des citoyens situés aux alentours, pour son entretien et son exploitation. Les utilisateurs de la forêt (chasseurs, promeneurs, etc.) contribuent aussi au développement de l'activité économique locale.</p>
Ecologique	<p>Si la forêt domaniale d'Huqueny ne fait pas partie du réseau Natura2000, elle demeure intéressante de par une grande diversité de peuplements, d'essences et de milieux.</p> <p>Elle est au cœur d'un grand massif boisé situé entre Bertrix et l'autoroute E411. Elle joue un</p>

	<p>rôle écologique essentiel par ses fonctions d'épuration, d'anti-érosion et sa diversité.</p> <p>Une gestion forestière appropriée est appliquée là où les risques de dégradation des sols ou de la qualité de l'eau sont présents.</p> <p>Le respect des niches écologiques est assuré par certaines mesures : maintien d'arbres morts et d'intérêt biologique, réserve intégrale, lisières internes et externes, etc.</p> <p>L'équilibre forêt-gibier satisfaisant doit permettre une diversité au jour d'aujourd'hui et pour les années à venir.</p>
Sociale	<p>La vocation touristique et didactique de la Forêt Domaniale d'Huqueny est essentielle pour ses gestionnaires comme pour ses visiteurs.</p> <p>La population locale fréquente très régulièrement ce petit massif bien desservi pour les promenades familiales. Une attention particulière est portée à l'accueil du public : présence de panneaux didactiques, zone de caillebottis autour des mares créées, hôtel à insectes, parking aménagé pour éviter la circulation sauvage de véhicules, etc. Il faut toutefois veiller à ce que la fréquentation par le public ne nuise pas à la biodiversité dans le futur.</p> <p>La désignation d'une zone d'accès libre aux mouvements de jeunesse va permettre de canaliser les scouts dont le camp se trouve au-delà des limites de la forêt domaniale.</p>
Cynégétique	<p>La fonction cynégétique poursuit les objectifs d'une population de chevreuils et sangliers équilibrée avec son milieu. Le maintien de la pression de chasse est nécessaire au bon développement à venir de la forêt.</p>

○ **Composition future**

La composition future de l'unité d'aménagement s'envisage dans le cadre des séries-objectifs définies ci-avant et compte tenu des habitats actuellement observés. La principale marge de manœuvre concernant la situation future se situe au niveau des occupations forestières de la zone productive.

En effet, les affectations dans les séries non productives induisent indirectement les occupations futures, soit du fait de l'évolution naturelle des habitats, soit du fait de l'abandon de la sylviculture de production.

Sur base de l'IFA réalisé, la répartition actuelle (en surface terrière) est de 40% de feuillus pour 60% de résineux.

L'objectif sera de tendre vers une répartition de 50% de feuillus pour 50% de résineux en veillant à maintenir au minimum la diversité dans les essences présentes actuellement :

- En résineux : Douglas ; épicéas commun et sitka ; mélèzes du Japon, d'Europe et hybride ; sapins pectiné, grandis et homolepis ; pins sylvestre et de Corse ; thuya plicata; tsuga hétérophylle,...
- En feuillus : chênes indigènes, hêtre, chêne d'Amérique, érable sycomore, charme, bouleau, aulne glutineux, châtaigniers, saules, ...

Il est à noter que quelques essais d'essences moins connues pourront avoir lieu sur des surfaces restreintes. Par exemple, cent plants de *Carya ovata* ont été introduits en une zone en hiver 2021-2022 afin de tester cette essence dans le cadre du changement climatique. Quelques autres essais pourraient être implantés. Néanmoins, pour les espèces pour lesquelles on ne connaît pas encore le caractère invasif éventuel, on évitera les plantations dans les couloirs de dispersion naturels ou artificiels potentiels (cours d'eau, fonds de vallée, en bordure de voiries fréquentées) ainsi qu'à proximité de sites protégés et/ou intéressants (Réserves naturelles, fond humides, RBI,...). Cela restera toutefois marginal à l'échelle de la propriété.

14.4 Éléments de synthèse

Caractéristiques générales	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie totale : 1.729 hectares, soit 15,6 % du territoire communal ; • Forêt composée de 54,7 % de feuillus, de 44,5 % de résineux et de 0,8 % de milieux ouverts et autres ; • Essences feuillues composées de 57 % de hêtres, 30 % de chênes et de 13 % de feuillus divers ; • Essences résineuses composées de 62 % d'épicéas, de 21 % de douglas, de 8 % de mélèzes, de 2 % d'autres résineux et 7 % de mises à blanc.
Revenus communaux	<ul style="list-style-type: none"> • 435.210 € en 2019 (revenus communaux liés à la vente de bois (toutes ventes confondues) ; • Diminution de 50,1 % de revenus liés à la vente de bois.
Forêt communale de Neufchâteau	<ul style="list-style-type: none"> • Majorité de sols bruns à drainage correct, aptes à la production forestière ; • Majorité de peuplements de feuillus (54,7 %) et ensuite de peuplements de résineux (44,6 %).
Forêt Domaniale de Huqueny	<ul style="list-style-type: none"> • Immense majorité de sols bruns à drainage correct, aptes à la production forestière ; • Majorité de peuplements mixtes (97 %).
Enjeux, perspectives et besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation et valorisation de la filière bois.